



AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement numéro 301-2022 Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 228-2012 afin de modifier les documents requis pour une demande de permis de construction, de transformation ou d'agrandissement

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la greffière-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest que lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le **Règlement numéro 301-2022 Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 228-2012 afin de modifier les documents requis pour une demande de permis de construction, de transformation ou d'agrandissement.**

Le Règlement numéro 301-2022 est donc entrée en vigueur le 7^e jour du mois de septembre deux mille vingt-deux (2022).

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 2080, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Barnston-Ouest, ce 13 septembre 2022.

Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière